

Affaire 07-121224

Désignation de représentants de la commune au comité de programmation GAL Est 2023-2027

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **05 décembre 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **18**

Absents : 08

Procurations : 03

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

LE MAIRE,

Johnny PAYET

Pour le Maire et par Délégation,
Le 4e Adjoint

Joan DORO



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE
DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DOUZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE QUINZE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Jean-Yves FAUSTIN – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Sabine IGOUFE

Publicité faite le 17 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241212-DCM07-12122024-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Affaire 07-121224

Désignation de représentants de la commune au comité de programmation GAL Est 2023-2027

Vu les articles L2121-33 du code général des collectivités territoriales concernant les modalités de désignation des représentants des délégués du conseil municipal au sein des organismes extérieurs,

Vu les différentes délibérations votées par le conseil municipal depuis la date de son installation en date du 3 juillet 2020,

Vu le courrier cosigné par le Président de la CIREST et le Président de l'AD2R en date du 11 octobre 2024 demandant à la commune de désigner ses représentants au comité de programmation du GAL Est 2023-2027,

Considérant, dans l'intérêt d'une bonne administration, la nécessité de pouvoir à la nomination des représentants du conseil municipal au sein des divers organismes extérieurs,

Le Maire propose de procéder aux nominations suivantes de conseillers municipaux pour être représentants au sein du comité de programmation du GAL Est 2023-2027 :

Organisme extérieur	Titulaire	Suppléant(s)
Comité de programmation du GAL Est 2023-2027	IGOUFFE Sabine	RIVIERE Alain

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **DESIGNE** les élus titulaire et suppléant en tant que représentants la commune au sein du comité de programmation du GAL Est 2023-2027,
- **PROCEDE** à une désignation de ces délégués au vote à la main levée,
- **AUTORISE** le Maire ou en cas d'absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Pour le Maire et par Délégation,
Le 4e Adjoint

Joan DORO





Le Président de l'AD2R et Le Président de la CIREST

A

Monsieur Johnny PAYET
Maire de la commune de la PLAINE DES PALMISTES
Hôtel de ville - 230 rue de la République

97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Sainte-Clotilde, le 11 octobre 2024

Nos réf. : JFB/PS/FWP/NB/EN-LEADER EST-24-10009

Objet : Désignation de vos représentant.e.s au comité de programmation du GAL Est 2023/2027

Monsieur Le Maire,

Le programme LEADER est porté par un Groupe d'Action Locale (GAL) mettant en œuvre une stratégie de développement local intégré, transversal et multisectoriel, adossée à un diagnostic et des enjeux auxquels le territoire ciblé doit répondre.

Pour le territoire des Hauts de l'Est, la stratégie a été co construite, en y associant acteurs locaux et partenaires institutionnels, et élaborée conjointement par l'Association Développement Rural Réunion (AD2R) et la CIREST.

Ainsi, pour la période 2023/2027, le GAL en faveur des Hauts de l'Est, dénommé « GAL'IZÉS », met en œuvre un plan d'actions articulé sur des dispositifs d'aides se traduisant par un soutien financier aux projets (individuels/collectifs) de secteurs diversifiés : économique, agricole, aménagement de terroir, insertion, culture, patrimoine, lien social.

La gouvernance du GAL'IZÉS, est assurée par une instance de décision, le comité de programmation, constitué de partenaires locaux du territoire, institutions publiques et acteurs privés de la société civile. Ce Comité a pour rôle d'examiner les projets et décide d'engager les fonds dédiés par le programme LEADER, à destination des porteurs de projet des Hauts de l'Est

.../...



Votre Collectivité est membre de droit, ayant voix délibérante dans le comité de programmation du GAL'IZÉS. A ce titre, nous vous sollicitons, afin de désigner deux représentant.e.s (un.e titulaire et un.e suppléant.e) pour votre Collectivité qui, titulaire ou suppléant.e, siègera au comité de programmation.

La désignation de ces représentant.e.s devra faire l'objet d'une délibération de votre instance de décision. Nous vous saurions gré de nous communiquer en retour, la désignation des deux représentant.e.s de votre Collectivité, appelé.e.s à siéger au sein du comité de programmation du GAL :

Par courriel : contact@ad2r.re

Et à l'adresse suivante : AD2R - 90 bis avenue Leconte de Lisle – 97490 SAINTE-CLOTILDE

Nous restons à votre entière disposition pour des compléments d'informations et nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Jean-Flore BARRET

Président de l'AD2R



Monsieur Patrice SELLY

Président de la CIREST



Adresse : 90 bis avenue Leconte de Lisle – 1^{er} étage - 97490 SAINTE-CLOTILDE

Tél : 0262 92 14 00 – Courriel : contact@ad2r.re

SIRET : 49984377900038 - APE : 7022Z

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241212-DCM07-12122024-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024